

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F, edding 142 M, edding 143 B, edding 147 S, edding 148 F und edding 149 M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Encre destinée à l'utilisation dans des feutres

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

edding International GmbH

Bookkoppel 7

D-22926 Ahrensburg

N° de téléphone +49 (0) 41 02 / 80 8-0

Service émetteur / téléphone

+49 (0)4102 - 808-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

1-méthoxy-2-propanol

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur à sec, de la mousse ou du CO ₂ pour l'extinction.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange (préparation)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	1-méthoxy-2-propanol		
	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3 01-2119457435-35-0034	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 50,00 - < 70,00 % en poids
2	éthanol		
	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
3	9-[2-(ethoxycarbonyl)phényl]-3,6-bis(éthylamino)-2,7 diméthylxanthylum, sel avec acide 4,5-dihydro-5-oxo-1-(4 sulfophényl)-4-[(4-sulfophényl)azo]-1H-pyrazole-3-carboxylique (3:1)		
	65138-66-1 265-499-1 - -	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 2; H371	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
4	propane-2-ol		
	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25-0085	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	< 5,00 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

Ingrédients additionnels

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

	Index / REACH			
1	Masse réactionnelle d'hydrogène [1 - [(2-hydroxy-4-nitrophényl) azo] -2-naphtolato (2 -)] [1 - [(2-hydroxy-5-nitrophényl) azo] -2-naphtolato (2 -)] Chromate (1-), composé de 3- [(2-éthylhexyl) oxy] propylamine (1: 1) et d'hydrogène bis [1 - [(2-hydroxy-4-nitrophényl) azo] -2-naphtolato (2 -)] Chromate (1-), composé de 3- [(2-éthylhexyl) oxy] propylamine (1: 1) et d'hydrogène bis [1 - [(2-hydroxy-5-nitrophényl) azo] -2-naphtolato (2 -)] chromate (1-), composé avec la 3 - [(2-éthylhexyl) oxy] propylamine (1: 1)			
	- 916-881-8 - 01-2120763683-46	-	< 0,50	% en poids

3.3 Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité font référence à l'encre contenue dans le produit (marqueur).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Porter un vêtement de protection. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
	2000/39/EC		
	1-Methoxypropanol-2		
	VLE (courte durée)	568 mg/m ³	150 ppm
	VLE (8h)	375 mg/m ³	100 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	1-Méthoxy-2-propanol		

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

	VLE (courte durée)	375	mg/m³	100	ppm
	VLE (8h)	188	mg/m³	50	ppm
	Remarque/s	*			
2	éthanol	64-17-5	200-578-6		
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	Alcool éthylique				
	VLE (courte durée)	9500	mg/m³	5000	ppm
	VLE (8h)	1900	mg/m³	1000	ppm
3	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7		
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	Alcool isopropylique				
	VLE (courte durée)	980	mg/m³	400	ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	1-méthoxy-2-propanol			107-98-2 203-539-1	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	183	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	369	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	553,5	mg/m ³
2	éthanol			64-17-5 200-578-6	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	343	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	950	mg/m ³
3	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	888	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	500	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	1-méthoxy-2-propanol			107-98-2 203-539-1	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	33	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	78	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	43,9	mg/m ³
2	éthanol			64-17-5 200-578-6	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	87	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	206	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	950	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	114	mg/m ³
3	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	319	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	89	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	1-méthoxy-2-propanol		107-98-2 203-539-1	
	Eau	eau douce	10	mg/L
	Eau	eau marine	1	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	100	mg/L

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

	Eau	eau douce sédiment	52,3	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	5,2	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	4,59	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L
2	éthanol			64-17-5 200-578-6
	Eau	eau douce	0,96	mg/L
	Eau	eau marine	0,79	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,6	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	Eau dégagement intermittent	2,75	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	2,9	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,63	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	580	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,38	g/kg
	concerne : alimentaires			
3	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7
	Eau	eau douce	140,9	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	140,9	mg/L
	Eau	eau marine	140,9	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	552	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	552	mg/L
	sol	-	28	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2251	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	160	mg/kg
	concerne : aliments			

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat/Couleur			
liquide			
rouge			
Odeur			
faible			
pH			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	78	°C	
Substance de référence	CAS 64-17-5		
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	13	°C	
Substance de référence	CAS 64-17-5		
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur	1,9	% en vol	
Limites supérieure d'explosion			
Valeur	13,1	% en vol	
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Valeur	0,944		
Densité			
Donnée non disponible.			
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	insoluble		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow			0,05

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

Température de référence	25	°C
Source	ECHA	

Viscosité
Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur; humidité de l'air

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F, edding 142 M, edding 143 B, edding 147 S, edding 148 F und edding 149 M
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
DL50		4016	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	EC 440/2008, B.1		
Source	ECHA		
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
DL50		10740	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
3	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

DL50	5840	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat	
Méthode	OCDE 401	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	440/2008/EC B.3.		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
CL50		124,7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50	>	10000	ppmV
Durée d'exposition		6	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Espèces	lapin		
Méthode	EC 440/2008, B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Espèces	lapin		
Méthode	2004/73/EEC, B.5		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.
-----------------------	---

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		440/2008/EC B.6	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		souris	
Méthode		OCDE 429	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
3	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition		par inhalation	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage. Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
CL50		>	14000 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	EPA E03-05		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50		9640	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CE50		>	10000 mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	96	%	
Durée	28	jour(s)	
Méthode	OCDE 301 E		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Type	BOD/COD		
Valeur	53	%	
Durée	5	jour(s)	
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1263
Nom technique	PEINTURES
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	PAINT
EmS	F-E, S-E
Étiquettes	3

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	Paint
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40
---	----------

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P5b
---	-----

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Nom commercial : edding OHP-Tinte Permanent (rot) enthalten in: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 1.4.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 1.3.0, établi le: 25.08.2021

Région: FR

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCÖ GmbH.

Prod-ID 19296